



De la main courante à la plainte

Par **lexi24**, le **14/07/2008** à **12:19**

Bonjour,

Je viens prendre conseil auprès de vous car je suis complètement perdu. Je suis resté avec mon ex petit ami pendant 4 mois. Durant cette période il a du changé de carte sim afin que son e petite amie ne le dérange plus. IL est revenu vivre chez ses parents et a essayer de s'en sortir. POur l'aidser je lui ai prêté 30€uros c'est rien du tout mais pour une étudiante c'est beaucoup. Un beau jour il est parti retrouvé cette ex petite amie sans explication. Ses parents étant inquiet de ne pas le voir rentrer sont allé a la polie le déclarer disparu. Il s est revenu en contact avec moi et ca amal fini je l'ai giflé. Il s'est retourné contre moi et j'ai eule malheur de le griffé. (Tous cela sai passé devant témoins.) Il a déposé une main courante contre moi pour coup et blessurs. Mais également son ex petite amie (avec qui il vit aujourd'hui) a également déposé une main courante contre moi pour nuisance diverses. Hors cette personne je ne la connais pas, je ne l'ai jamais vu j'ai jamais entendu le son de sa voix, j'ai jkamais communiquer avec elle ou alors amon insus. Après cela j'ai envoyé ne lettre a mon ex et il a répondu par ne autre main courante avec comme motif un truc en rapport entre les concubin et/ ou maris. hors nous avons jamais habité ensemble et encore moin était marié. Que puis je faire? Merci d'avance pour vos réponses